

Centre d'Histoire Sociale des mondes contemporains ~ Musée de la Résistance Nationale
Groupe de travail « Bals clandestins »
Compte rendu de la journée d'étude du 30 septembre 2022

Étaient présentes et présents (par ordre alphabétique) :

- Pour le groupe de recherche : Mathieu Biberon, Bernard Carré ; François Gasnault ; Marie Glon ; Pascale Goetschel ; Fabrice Grenard, Sophie Jacotot ; Xavier Laurent, Jean-Paul Le Maguet; Alain Quillévéré ;

- Pour le Musée de la Résistance nationale : Xavier Aumage, Georges Duffau (président), Claude Huet, Yves Le Hen, Audrey Madec, Amélie Marzet, Manuel Mingot-Nicaise et Maurice Ouzoulias.

Note sur ce présent compte rendu : comme dans les comptes rendus des rencontres précédentes, seuls les prénoms des participantes et participants sont mentionnés, afin d'alléger la rédaction et la lecture de ce texte. Cette règle n'a pas été appliquée pour les deux « Xavier » présents afin de les différencier.

SÉANCE DU MATIN

Ouverte à toutes les personnes qui souhaitaient y participer, elle a débuté par un accueil chaleureux autour d'un café, suivi des mots de bienvenue de nos hôtes auxquels ont répondu les remerciements de Pascale au nom du CHS.

Visite ensuite de l'exposition, sous la houlette de Manuel et de Xavier Aumage. Deux grandes salles reliées par un couloir où a été reconstituée une guinguette. Déroulement chrono-thématique, la part belle est logiquement faite aux mondes des guinguettes des bords de Marne et celui du cinéma avec des évocations – films, photos – des studios de Joinville-le-Pont. Nos guides nous expliquent qu'ils ont puisé dans leurs propres collections, notamment le fonds de plusieurs milliers de photographies du journal *Le Matin*, mais qu'ils ont pu aussi compter sur la précieuse diligence des archives municipales et départementales. Les textes des panneaux et des cartels, les illustrations du « tronc commun » de l'exposition ont été intégralement repris. Xavier Aumage nous précise que l'ensemble des décors et supports de l'exposition ont été créés *in situ*, dans l'atelier du musée, grâce à l'aide des bénévoles. Il ajoute que tout a été réalisé à partir de matériaux de récupération, donc avec un impact environnemental quasiment nul, ce qui aurait pu déboucher sur l'attribution d'un label qui cependant n'a pas été demandé.

La matinée s'est poursuivie à l'auditorium, pour y entendre les trois communications.

I. Bals au Centre : danser en clandestins dans le Cher (communication de Xavier Laurent, directeur des Archives départementales et du patrimoine du Cher)

Xavier Laurent débute son exposé par une rapide présentation du Cher pendant la Seconde Guerre mondiale. Territoire de 290 000 habitants (recensement de 1936), il est essentiellement rural. Bourges compte 50 000 habitants, Vierzon 26 000. Les rares industries sont concentrées dans ces deux villes. Pendant l'Occupation, la vie administrative du département est compliquée par le fait qu'il est coupé en deux par la ligne de démarcation. Pour l'anecdote, plusieurs villages du Cher revendiquent le titre de « centre de la France », dont Bruère-Allichamps, siège de nombreux bals clandestins.

L'état des sources

À la différence des certaines archives départementales, les AD du Cher ne conservent pas de regroupements de procès verbaux consacrés aux bals clandestins. On en trouve quelques uns dans les papiers du cabinet du préfet, mais pour l'essentiel il faut « aller à la pêche » dans les minutes des tribunaux de simple police, puisque c'est devant cette juridiction que se retrouvent les contrevenants des bals clandestins. Comme dans la plupart des départements, ces archives sont très lacunaires : seule la moitié des cantons – sièges des justices de paix – est présente, avec une égale répartition entre les deux zones. Xavier Laurent y a trouvé la trace de 54 bals.

Les bals clandestins au quotidien dans le Cher

Sans surprise dans un département essentiellement rural, ce sont dans les villages et bourgs de campagne que se déroulent les bals clandestins. Aucun PV ne cible Vierzon ou Bourges, mais pour cette dernière des témoignages font état de bals dans les marais situés à la périphérie de la ville, transformés au fil des siècles en zones maraîchères.

Si quelques bals se déroulent en plein air, la plupart ont lieu dans des cafés et des arrière-salles d'autres commerces. On note aussi la quasi-absence des instruments de musique traditionnels, une seule cornemuse, aucune vielle. L'accordéon domine, parfois accompagné du « jazz » (grosse caisse).

La temporalité des bals semble liée aux rappels à la loi du préfet : chaque nouvel arrêté réactive le zèle des gendarmes, puis la pression retombe. Il en publie au moins cinq au cours de la période : 20 mai 1940, 10 novembre 1941, 28 juillet 1943, septembre 1944 et 21 avril 1945.

Les jugements de simple police se concluent par une amende dérisoire de 12 francs, assortis de frais de justice divers qui font monter la note jusqu'à 90 francs. Dans le cas d'un bal payant ce montant reste peu dissuasif. Comme on l'imagine, les récidives sont nombreuses. Xavier Laurent n'a pas trouvé trace d'internement administratif pour l'organisation de bals clandestins dans le Cher.

Dans un cas un PV constate l'organisation d'un bal clandestin, dans la Champagne berrichonne en septembre 1943, par un jeune musicien de dix-huit ans, figure de la résistance locale, Jean Jollivet.

Xavier Laurent a trouvé également une lettre de dénonciation de bals clandestins par une association de pères de famille soutenue par les prêtres de la paroisse, pour lesquels ces réjouissances ne sont que « lieux de perdition ».

Les archives privées

- Association des Thiaulins de Lignères : magnifique et rare photo d'un bal clandestin à Mareuil-sur-Arnon, en 1943.

- Témoignage de Marcel Démnent, résistant et batteur. Il loue une salle à Vierzon pour un concert autorisé qui se métamorphose peu à peu en bal. Avec l'argent récolté lors de ces soirées, il monte à Paris en train et revient avec une batterie jazz. Il tient une comptabilité serrée de ses gains, dont Xavier Laurent nous a montré un extrait.

Discussion

On retrouve dans le Cher une situation comparable à celle des autres départements ruraux.

Archives des tribunaux de simple police : on constate des lacunes dans presque tous les départements. Ceci peut s'expliquer par le peu d'intérêt montré pour une justice de proximité qui règle des litiges perçus comme mineurs (querelles de voisinage, ivresse publique, infractions routières, etc.) Beaucoup étaient conservées dans les mairies, qui faisaient office de siège de la justice de paix, et ne l'ont pas toujours été dans des conditions idéales. On en retrouve encore parfois, à l'occasion de transformation ou de déménagement de locaux (réforme de la carte judiciaire par exemple).

François précise que le problème est le même pour les archives de la gendarmerie, qui ont donné lieu à des versements erratiques, aux AD ou au Service Historique de la Défense, en raison d'instructions contradictoires.

II. Les bals clandestins, un enjeu pour la Résistance en milieu rural (Fabrice Grenard, directeur historique de la Fondation de la Résistance, membre du groupe de travail)

La Résistance et les bals clandestins sont deux phénomènes distincts, mais qui ont un point commun, la transgression et la clandestinité. D'où une certaine confusion, notamment dans les témoignages du type « j'ai fait de la résistance, j'ai participé à des bals clandestins ».

L'une des questions que l'on se pose aujourd'hui est celle du positionnement de la Résistance par rapport à cette question : encouragement ou condamnation, car tout ce qui relève du divertissement éloigne du combat contre l'occupant. On peut distinguer deux périodes :

- 1940-1942 : désintérêt à peu près total, pour au moins deux raisons. Les bals clandestins sont essentiellement un phénomène rural, relevant d'une sociabilité villageoise qui se perpétue après la défaite. La Résistance se développe d'abord dans un milieu urbain indifférent à ces questions. Ensuite, un certain nombre des premiers résistants, notamment les vichysto-résistants, étaient favorables à cette interdiction, partageant les mêmes valeurs morales que le régime naissant (et la fin de la III^e République qui a pris la première mesure d'interdiction).

- 1943-1944 : la nécessité pour la Résistance d'élargir sa base sociale, le besoin d'obtenir l'aide des paysans face à l'afflux de réfractaires et le développement des premiers maquis suite à l'instauration de la loi du 4 septembre 1942 et du STO, l'amènent à prendre en compte les préoccupations du monde rural.

Maquis et bals clandestins partagent les mêmes territoires ; à l'abri des regards et des oreilles indiscretes, pour ne pas se faire repérer, mais pas trop éloignés des bourgs et villages, pour s'y ravitailler dans le cas des premiers, pour s'y rendre pour les seconds. Cette proximité présente quelques avantages, et plusieurs inconvénients. Le bal clandestin peut constituer un lieu de rendez-vous, et parfois sa recette est reversée au maquis. Mais il est aussi celui de tous les dangers, propice, dans l'euphorie de la fête, à l'oubli des consignes élémentaires de sécurité : confidences indues, risque d'être repéré, rencontres de personnes que l'on eût préféré éviter. À Habère-Lullin, en Haute-Savoie, vingt-cinq jeunes gens payent de leur vie la participation à un bal clandestin le soir de Noël 1943, les Allemands pensant y trouver des maquisards.

Discussion

Alain fait remarquer que les Allemands peuvent s'intéresser aux bals clandestins parce que la gent masculine qui les fréquente est susceptible d'abriter des réfractaires au STO. Fabrice acquiesce et rappelle que les Allemands et Vichy opèrent dans tous les lieux où la jeunesse se regroupe, à la sortie des cinémas en ville par exemple.

La question des groupes collaborationnistes est posée. Leur presse vitupère à longueur de colonne les zazous, associés aux bals clandestins, et leurs militants n'hésitent pas à Paris à les agresser dans la rue ou aux terrasses des cafés, et à saccager des cours de danse. Mais rien ne les empêche de participer aux bals organisés par l'occupant, qui n'est pas concerné par les règlements français. À ce jour les archives sont muettes sur ce point.

Pascale fait un parallèle entre les bals et le théâtre : les mêmes réprobations morales portées sur ces deux secteurs (comme sur d'autres encore...) sont parfois partagées entre des groupes politiquement très différents au début de l'Occupation : soutiens au régime de Vichy ou personnes proches de la Résistance, au nom, notamment, de la prétendue nécessaire régénération du pays.

III. Droit de danser, résistances et revendications sociales aujourd'hui : pistes de recherche (Marie Glon, maîtresse de conférences en danse, université de Lille, membre du groupe de travail)

Marie s'intéresse aux conflits autour de la danse sur un temps plus long que celui de l'interdiction des bals pendant la Seconde Guerre mondiale, mais qui l'inclut, et aux relations complexes entre danse et morale. Elle propose de défricher des pistes pour des chantiers plus contemporains et notamment :

- la résurgence de bals clandestins (le terme est repris dans la presse) lors des confinements liés au covid 19, et les *flash mob* autour de la chanson *Danser encore* pour réclamer la réouverture des lieux de danse ;

- les bals comme éléments d'un mouvement social (bals de 1936 dans les lieux de travail occupés, pendant la lutte contre la réforme des retraites, etc.) ;

- la danse et les violences policières (intervention de la police lors de la fête de la musique 2019 à Nantes, qui s'est soldé par la chute de nombreuses personnes dans la Loire et la mort de l'une d'entre elles, Steve Maia Caniço) ;

- l'invention d'un répertoire nouveau de luttes sociales, d'un « pouvoir d'agir » collectif qui passe par des « danses de lutte ».

Discussion

Les *flash mob* autour de la chanson *Danser encore* ont parfois été détournées de leur objectif initial et reprises par les antivax. L'auteur de la chanson, HK (Kaddour Hadadi) s'est désolidarisé de ce détournement qu'il n'a pu empêcher.